



SOMMAIRE

Stades phénologiques
Flavescence dorée

Mildiou

Pourriture grise

Oïdium

Vers de la grappe

Maladies du bois

Prévision météo

Liens utiles

ANIMATEUR FILIERE : CRVI

Rédacteur : Gilles Salva



Structures partenaires :

CA2B, SCA UVIB, Domaine Comte Peraldi, Clos d'Orléa, Domaine Terra Vecchia, Clos Capitoro, Domaine d'Alzipratu, C.A.P.

Directeur de publication :

Joseph COLOMBANI
Président de la Chambre d'Agriculture de Corse
15 Avenue Jean Zuccarelli
20200 BASTIA

Tel : 04 95 32 84 40

Fax : 04 95 32 84 43

<http://www.corse.chambres-agriculture.fr>

Crédit photo : CRVI de Corse, CA2B



Action pilotée par le Ministère chargé de l'agriculture, avec l'appui financier de l'Agence Française pour la Biodiversité, par les crédits issus de la redevance pour pollutions diffuses attribués au financement du plan ÉCOPHYTO.

A RETENIR

Phénologie : Début de nouaison sur cépages précoces

Mildiou : Situation sensible

Vers de la grappe : Approche du second vol d'Eudémis

Flavescence dorée : Suivre les arrêtés préfectoraux

• STADES PHENOLOGIQUES

La vigne présente un retard de quelques jours par rapport à 2017. Les cépages Niellucciu, Biancu gentile, Grenache commencent dans certaines situations à atteindre le stade petit pois. La floraison et la nouaison sont en cours dans la majorité des cas.



Stade I : Floraison



Stade J : Nouaison



Stade K : Petit pois

• FLAVESCENCE DOREE

La flavescence dorée est une maladie réglementée classée dans les dangers sanitaires de catégorie I. Elle est due à un phytoplasme, qui est transmis dans les ceps par une cicadelle vectrice : *Scaphoïdeus titanus*. Le phytoplasme se réfugie dans l'intestin de son hôte suite à une piqûre d'un cep déjà atteint.

Les symptômes s'expriment à partir de juillet/août sur une partie ou sur la totalité du cep par un enroulement des feuilles, ainsi qu'une coloration rouge pour cépage noir et jaune pour cépage blanc, mais également un raccourcissement des entre-noeuds, un dessèchement des inflorescences et l'absence d'aoûtement.

Sur l'ensemble de la Corse deux périmètres de lutte obligatoire contre la cicadelle vectrice de la flavescence dorée de la vigne ont été définis par arrêtés préfectoraux. Ces arrêtés sont disponibles en suivant les liens :

[Haute-Corse \(http://draaf.corse.agriculture.gouv.fr/IMG/pdf/2018-AP_F-Doree_2B_du_11-12-2017_cle0badca.pdf\)](http://draaf.corse.agriculture.gouv.fr/IMG/pdf/2018-AP_F-Doree_2B_du_11-12-2017_cle0badca.pdf)

[Corse du sud \(http://draaf.corse.agriculture.gouv.fr/IMG/pdf/2018-AP_F-Doree_2A_du_19_janvier_2018_cle07af77.pdf\)](http://draaf.corse.agriculture.gouv.fr/IMG/pdf/2018-AP_F-Doree_2A_du_19_janvier_2018_cle07af77.pdf)

Dans le cadre du suivi des émergences, effectué par la FREDON, les premières larves de *Scaphoïdeus titanus* ont été observées la semaine 19 pour tous les sites (13 en Haute-Corse et 7 en Corse-du-sud.

En cas de suspicion, prévenir la DDCSPP (Haute-Corse : 04 95 58 50 50 / 04 95 58 51 32 -Corse du sud : 04 95 50 39 40 / 04 95 50 50 17) ou la FREDON (04 95 26 68 81), organisme délégué par la DRAAF pour l'épidémiosurveillance des Organismes Nuisibles Réglementés des végétaux.

• MILDIOU

Biologie : Cf : voir bulletin de santé du végétal n°2

Observation : La maladie commence maintenant à se manifester dans l'ensemble du vignoble. La fréquence des symptômes augmente, mais l'intensité reste faible, sauf cas isolés. La situation semble assez bien maîtrisée.

Des symptômes sont visibles sur feuilles :

- Côte orientale (Aléria, Ghisonaccia, Aghione) sur Grenache, Sciaccarellu, Vermentinu et Niellucciu.
- Balagne (Feliceto) sur Vermentinu.
- Cap Corse (Rogliano) sur Muscat, Niellucciu, Vermentinu et Aleaticu dans une moindre mesure.
- Ajaccio (Porticcio) sur Grenache.
- Patrimonio sur Niellucciu.

La présence de Rot gris sur inflorescences nous a été signalée en côte orientale (Ghisonaccia, Aléria, Aghione) sur Niellucciu, Grenache, Sciaccarellu et Merlot, ainsi que sur Muscat dans le Cap Corse (Rogliano).

L'ensemble de ces attaques découlent de contaminations issues des pluies fréquentes depuis la mi mai. Depuis le 20 mai, les pluies continuent de provoquer des contaminations et des repiquages dont les manifestations seront visibles dans les prochains jours.

Evaluation du risque : Fort à très fort

Le début de semaine prochaine devrait être marqué par des événements pluvieux généralisés, localement orageux. La pluviométrie associée à des températures clémentes crée des conditions favorables au développement du mildiou.



Gestion du risque :

- Epamprage pour supprimer les organes verts à proximité du sol,
- Drainage du sol pour limiter les flaques et donc réduire le risque de contaminations primaires,
- Limiter l'entassement de végétation (ébourgeonnage, palissage, effeuillage...) afin de réduire l'humidité potentielle.

• POURRITURE GRISE - *Botrytis cinerea*

Biologie : Cf : voir bulletin de santé du végétal n°3

Observation : La présence de Botrytis au vignoble nous est encore signalée sur feuilles :

- Côte orientale (Aghione, Pianiccia, Aleria) sur Niellucciu, Grenache et Syrah
- Balagne (Montegrosso, Lumio, Calenzana) sur Grenache, Niellucciu et Carcaghjolu neru

Des symptômes sur inflorescences nous sont également rapportés en Balagne (Montegrosso, Lumio, Calenzana) sur Grenache et Carcaghjolu, mais les parties atteintes sont en cours de dessèchement.



Botrytis cinerea sur feuille



Botrytis cinerea sur inflorescence
(Source : CDA2B)

Evaluation du risque : Moyen

Gestion du risque :

- Maîtriser la vigueur de la vigne (fertilisation azotée, enherbement).

- Contrôler le micro climat du couvert végétal et notamment la zone de grappes (ébourgeonner, effeuiller, palisser de manière à éviter l'entassement de végétation).
- Eliminer les sources d'inoculum (pampre porteuse de sclérotés, rafle desséchée).

• OÏDIUM

Biologie : Cf : voir bulletin de santé du végétal n°2

Observation : Peu d'évolution par rapport au dernier bulletin. Quelques symptômes sont encore signalés sur feuilles de Niellucciu, Vermentinu et Carignan dans les secteurs de la Balagne (Lumio, Calenzana) et du Cap Corse (Rogliano). Une première apparition sur grappes est à noter sur Niellucciu en Balagne.

Evaluation du risque : Lors de la période entourant la floraison, les vignes sont particulièrement sensibles à l'oïdium. Le risque est fort sur tout le vignoble.



• VERS DE LA GRAPPE

Biologie : Cf bulletin de santé du végétal n°2

Modélisation : Le vol de seconde génération d'Eudémis devrait débuter au plus tôt ces prochains jours et jusqu'à la mi juin pour les secteurs les plus tardifs.

Observation Quelques rares glomérules sont observables sur la côte orientale.

Evaluation du risque : Faible actuellement



Gestion du risque : La confusion sexuelle est une méthode qui a pour but de diffuser de façon massive des phéromones de synthèse (mimant la substance naturelle émise par la femelle pour attirer le mâle). Cette saturation de l'atmosphère rend les mâles incapables de localiser les femelles permettant la diminution des accouplements. Pour optimiser l'efficacité de la confusion, la zone protégée doit être importante : 10 ha minimum d'un seul tenant. Il est encore temps de mettre en œuvre cette technique pour les vols de 2^{ème} et 3^{ème} générations.

• MALADIES DU BOIS

Observation : Les premières formes apoplectiques de maladies du bois sont apparues sur Sciaccarellu dans la région d'Ajaccio, ainsi que sur Niellucciu à Aléria.

PREVISION METEO (Source Météo France)

	Vendredi 1 ^{er} juin	Samedi 2 juin	Dimanche 3 juin	Lundi 4 juin	Mardi 5 juin	Mercredi 6 juin	Jeudi 7 juin
Haute Corse/ Corse du Sud							
	Beau temps avec quelques risques d'averses sur le relief	Journée ensoleillée avec quelques passages nuageux pouvant donner des averses dimanche soir ; vent d'Est à Sud-Est modéré à assez fort		Temps nuageux ; températures en baisse	Temps ensoleillé avec passages nuageux sur le relief		Evolution orageuse possible

Pour mardi et mercredi, l'indice de confiance de la prévision est de 4 sur 5 ; pour jeudi et vendredi, il est de 3 sur 5.

LIENS UTILES

- En cas de suspicion de détection d'organismes nuisibles réglementés, le mode opératoire à suivre est décrit dans la note nationale que vous pouvez consulter avec le lien cité ci-dessous.
- **PROTECTION DES INSECTES POLLINISATEURS : Les abeilles butinent, protégeons-les !** La note nationale Abeilles et Pollinisateurs reprend les précautions à adopter pour protéger ces insectes indispensables à la pollinisation : Attention, la mention « abeille » sur un insecticide ou acaricide ne signifie pas que le produit est inoffensif pour les abeilles.
- **EVOLUTION DE LA REGLEMENTATION** : Une nouvelle liste des équipements de limitation de la dérive de pulvérisation de produits phytopharmaceutiques est parue au Bulletin officiel du 25 mai 2017. Ces équipements permettent de réduire la largeur des zones non traitées en bordures des points d'eau (de 20 ou 50 m à 5 m), conformément à l'arrêté du 4 mai 2017. De nouveaux équipements viennent s'ajouter pour la viticulture, l'arboriculture et les cultures basses (pulvérisateurs, buses).

<http://www.corse.chambres-agriculture.fr/agro-ecologie/bulletins-de-sante-du-vegetal/>

Xylella fastidiosa

Xylella fastidiosa peut affecter de nombreux végétaux, oliviers, Prunus (pêchers, amandiers), laurier rose, vigne, agrumes, caféiers, chênes,... Les dépérissements provoqués par la maladie peuvent avoir des répercussions économiques de grande ampleur.

La bactérie est transmise et dispersée par des insectes vecteurs, en particulier les cercopes et les cicadelles, qui se nourrissent de la sève des plantes. La circulation et la plantation de plants contaminés, y compris de végétaux d'ornement, représentent un risque important de dissémination.


En Espagne, un plant de vigne contaminé par *Xylella fastidiosa* a été découvert sur l'île de Majorque. La sous-espèce identifiée est *fastidiosa*, connue comme l'agent responsable de la **maladie de Pierce** aux Etats-Unis. A ce jour, cette sous-espèce a été identifiée uniquement à Majorque sur *Polygala myrtifolia*, *Cistus monspeliensis*, *Prunus avium*, *Prunus dulcis* et *Vitis vinifera*. La plante contaminée présentait des symptômes et provenait d'une parcelle de raisins de table, âgée de 20 ans.

La délimitation des zones infectées et des zones tampons ainsi que la liste des espèces hôtes sensibles à la subsp multiplex sont disponibles sur le site <http://draaf.corse.agriculture.gouv.fr/Xylella-fastidiosa>

Pour plus d'informations pour la reconnaissance des symptômes, les vecteurs potentiels, cliquez sur les liens suivants :

<https://www.anses.fr/fr/system/files/VEG-Fi-XylellaFastidiosa.pdf>

<http://agriculture.gouv.fr/xylella-fastidiosa-une-bacterie-nuisible-pour-les-vegetaux>

Pour tout signalement de suspicion de symptômes contacter le  : **0800 873 699**, joignable du lundi au jeudi de 8h30 à 17h30, et le vendredi de 8h30 à 16h30.

Ce bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles. S'il donne une tendance de la situation sanitaire régionale, celle-ci ne peut être transposée telle quelle à la parcelle. La chambre d'Agriculture de Corse dégage toute responsabilité quant aux décisions prises par l'exploitant et les invite à prendre toutes les décisions pour la protection de leurs cultures sur la base d'observations qu'ils auront réalisées sur leurs parcelles et/ou en s'appuyant sur les préconisations issues de bulletins techniques ou de conseils obtenus auprès des techniciens.